LE PROJET ASSOCIATIF SPORTIF

Un projet est une démarche dynamique qui permet de structurer méthodologiquement et progressivement une réalité à venir supposée être de meilleur niveau que la réalité actuelle.

Il y a donc obligatoirement une notion de développement de la structure.

Après une analyse de la situation sur les plans de l'espace de pratique, de la vie associative, de la vie sportive..., il conviendra d'établir un diagnostic qui permettra de dégager les points forts et les points faibles de l'association

Ce diagnostic entraînera le choix d'un ou plusieurs objectifs qui permettront d'améliorer la structure sur le plan qualitatif et quantitatif.

Pour ce faire, le modèle de projet associatif sportif ci-joint vous aidera à prioriser vos objectifs et à faire un dossier de demande de subvention du CNDS en lien avec ceux-ci.

Vous pouvez bien évidemment remplacer ou compléter ce fichier par tout autre document que vous aurez élaboré vous-même.

Le projet associatif est une <u>pièce complémentaire au dossier CERFA</u> et vous devez l'adresser selon les modalités définies <u>dans le cadre de la campagne du CNDS 2013</u>.

Nom de l'association :
Etat des lieux de la vie sportive dans l'association :
Nombre de licenciés :
etjeunes de moins de 18 ans.
Nombre d'éducateurs sportifs diplômés salariés :
Nombre d'encadrants bénévoles diplômés :
Nombre d'encadrants bénévoles non diplômés :
Compétitions ou manifestations sportives organisées :
Résultats sportifs probants :

Etat des lieux de l'espace de pratique :
Salles, terrains, espaces annexes mis à disposition de l'association (description rapide) :

Etat des lieux de la vie associative :
Nombre de salariés / bénévoles :
Implication des bénévoles dans l'organisation et le déroulement des activités :
Diagnostic résultant de l'état des lieux :
Points forts
Points faibles
Objectifs à développer :
Suivant le diagnostic établi pour votre association, vous viserez à indiquer les objectifs prioritaires que vous souhaitez développer dans le domaine sportif, éducatif, social, économique
Objectif 1:
Objectif 2:

Actions faisant l'objet d'une demande de subvention : (au maximum 2 pour l'année en cours)

Ces actions sont la mise en œuvre directe des objectifs ci-dessus précisés.

Pour les actions faisant l'objet d'une demande de subvention, il convient de reprendre les fiches 3.1, 3.2 et 3.3 du dossier CERFA ou d'insérer vos propres documents.

Il est important de préciser les critères d'évaluation que vous souhaitez mettre en place pour chacune des actions que vous développez.